

Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES- VERBAL DU COMITE DU 10 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix huit heures, le Comité du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture, dûment convoqué par le Président, le deux février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves BOUHOUD, Président du Syndicat.

Présents

ACHERES	: Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint
BAILLY	: Monsieur Jacques THILLAYE du BOULAY, Conseiller Municipal Monsieur Patrick ESPINASSE, Conseiller Municipal
CHAMBOURCY	: Monsieur Vivien DE TOLDI, Maire Adjoint
CHAVENAY	: Monsieur Edmond PAUWELS, Conseiller Municipal
CONFLANS-STE-HONORINE	: Monsieur Christophe QUENET, Conseiller Municipal
FEUCHEROLLES	: Monsieur Etienne BERTHE de POMMERY, Maire Adjoint
FOURQUEUX	: Madame Elisabeth GUYARD, Maire Adjoint Monsieur Jean-Luc AGNES, Conseiller Municipal
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Henri FREY, Conseiller Municipal
MAISONS-LAFFITTE	: Monsieur Pierre LUCOT, Monsieur Serge GODAERT,
MAREIL-MARLY	: Monsieur Daniel ALLO, Maire Adjoint
NOISY-LE-ROI	: Monsieur Marc EMONET, Maire Adjoint
POISSY	: Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint
RENNEMOULIN	: Monsieur Gérard HAMPEL, Conseiller Municipal
SAINT-CYR-L'ECOLE	: Madame Marie-Thérèse VERENNEMAN, Maire Adjoint Monsieur Jean-Marc DUSSEAUX, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Monsieur Gilbert AUDURIER, Maire Adjoint
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Madame Manuelle WAJSBLAT, Maire Monsieur Jacques MERCIER, Conseiller Municipal
VERSAILLES	: Monsieur Thierry VOITELLIER, Maire Adjoint
CONSEIL GENERAL	: Monsieur Maurice SOLIGNAC Monsieur Daniel LEVEL Monsieur Michel COLIN Monsieur Jean-Michel GOURDON

Absents excusés

ACHERES	: Monsieur Alain OUTREMAN, Maire
BAILLY	: Monsieur Alain LOPPINET, Maire Adjoint
FEUCHEROLLES	: Madame Margaret de FRAITEUR, Conseillère Municipale
MAREIL-MALY	: Monsieur Pierre DURAND, Maire Adjoint
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Jean STUCKERT, Conseiller Municipal
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Monsieur Bruno DIDIER, Maire Adjoint Madame Inge BAZ, Conseillère Municipale
VERSAILLES	: Monsieur Michel BANCAL, Maire Adjoint
CONSEIL-GENERAL	: Monsieur Claude VUILLIET Monsieur Olivier DELAPORTE Monsieur Pierre LEQUILLER Monsieur Hugues RIBAULT Monsieur Pierre FOND Monsieur Joël LOISON Monsieur Philippe TAUTOU

Procurations :

CONSEIL GENERAL : Monsieur Claude VUILLIET à Monsieur Jean-Michel GOURDON

Communes non représentées : aucune

Nombre de communes	: 17 + Conseil Général
Nombre de délégués (34 + 15)	: 49
Quorum	: 26
Délégués présents	28
Délégués comptant pour le quorum	28
Procurations	: 1
Nombre de votants	29

REUNION DU 10 FEVRIER 2010

Le Président ouvre la séance à 18 heures et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Procès Verbal du comité du 9 mars 2009
- Procès Verbal du comité du 23 mars 2009
- Débat d'Orientation Budgétaire 2010
Le Président en profite pour rappeler la date fixée pour l'approbation du Budget Primitif : le 16 mars 2010 à 18h00.
- Changement de nomenclature comptable
- Questions diverses

Sur proposition du Président, le Comité désigne Monsieur PAUWELS de la Commune de Chavenay comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DU COMITE DU 9 MARS 2009

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROCES VERBAL DU COMITE DU 23 MARS 2009

Le Président rappelle que le Compte Administratif 2008 a été approuvé durant cette séance ; un excédent de 35 550 € en ressortait.

Aucun commentaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dispose à ses articles 11 et 12 que dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, avant l'examen du budget, faire précéder d'un débat le vote du budget dans un délai de deux mois.

Si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il est néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste, en fait, à prendre acte du débat permettant ainsi au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

I - SITUATION DE L'EXISTANT

Pendant plusieurs années, le Syndicat n'a pas appelé de cotisation syndicale. A ce propos, le Président rappelle la circulaire DOUMER CHAUTEMPS de 1925 qui précise « qu'en finances publiques, on ne mobilise la ressource que quand on en a l'emploi ».

A nouveau, en 2008, une légère participation de 0,02 € par habitant a été appelée dans la perspective d'études liées au prolongement de la Grande Ceinture et au projet Tangentielle.

Par ailleurs, le Conseil Général avait, par délibération en date du 21 avril 1995, décidé d'apporter une aide aux collectivités qui souhaiteraient effectuer des études liées à la réouverture de la ligne de Grande Ceinture. A ce titre une subvention de 1 million de francs avait été accordée. Après demande des communes concernées, le Syndicat était appelé à se prononcer sur l'opportunité de ces études et saisissait également le Conseil

Général. La participation était habituellement de 50% pour le Syndicat et autant pour le Conseil Général. La subvention était donc appelée au fur et à mesure de la réalisation des dites études. Le montant restant disponible après la dernière participation versée au SIERE est de 81 810,47 € sur le montant notifié à l'origine de 152 449,02 €.

Les résultats de l'exercice 2009 laissent apparaître un excédent global de 24 311,68 € qui sera repris sur l'exercice 2010. Cet excédent décroît par rapport à 2008 puisque le Syndicat paye une partie des frais de secrétariat du Service gestionnaire des Syndicats Intercommunaux.

II - ORIENTATIONS POUR 2010

Pour l'année 2010, l'approche budgétaire est la suivante :

1°- Charges de fonctionnement du Syndicat

Les dépenses courantes de fonctionnement restent modestes de l'ordre de 12 000 euros environ, soit une petite partie de la charge globale du personnel de la cellule administrative gérant les 6 syndicats Intercommunaux ayant leur siège à Saint-Germain-en-Laye, des fournitures administratives, l'indemnité au comptable, quelques crédits divers.

2°- Subventions aux communes

Ce sont les subventions à reverser aux communes qui engagent des études dans le cadre de la réouverture de la Grande Ceinture ou de la Tangentielle.

A ce jour, le SMERGC n'a pas connaissance de projets d'études prévus par les collectivités dans un avenir proche.

Cela étant, en ce qui concerne la gare de Saint-Nom la Bretèche dont le stationnement est géré par une intercommunalité regroupant les Communes de Saint-Nom-la-Bretèche, de Feucherolles et de l'Etang-la-Ville, il a été considéré que les travaux importants d'aménagement d'intermodalité sur cette gare seraient financés par le STIF, le Conseil Régional et une participation du Conseil Général qui s'est engagé. Il peut être envisagé que le coût des travaux qui s'élève à 2 M€ puisse être couvert par ces partenaires extérieurs. En effet, la gare de Saint-Nom-la-Bretèche est un point de maillage conséquent, puisque c'est un lien entre la Tangentielle et la radiale Saint-Lazare.

Par ailleurs, le Président ajoute qu'il ne serait pas opportun de solliciter une quelconque aide au SMERGC dans l'immédiat.

3°- Recettes

Pour financer ces dépenses (frais internes + études éventuelles) le Syndicat dispose :

- du solde de la subvention du Conseil Général pour 81 810,47 €, cette somme finançant 50% des études,
- de l'excédent de l'exercice 2009 qui s'élève à 24 311,68 € pour les frais généraux et les 50% restant sur les études.

Si l'on considère que le SMERGC ne sera pas appelé à participer à des études en 2010, le Syndicat a donc encore une marge pour financer son seul fonctionnement pour presque deux années.

Le débat à mener concerne donc les projets d'études qui pourraient être demandés par les collectivités.

Ces projets pourraient amener le SMERGC à se poser la question d'un nouvel appel à cotisation en 2010, pour les communes et le Conseil Général, afin de ne pas complètement assécher le petit excédent existant.

Exemple : 1 centime d'euro donne une participation de 3 000 € environ pour l'ensemble des communes et autant pour le Conseil Général.

Il appartient au Comité Syndical de débattre de ces orientations pour le Budget 2010.

Monsieur ESPINASSE souhaite connaître la période propice de programmation des études. En effet, la Commune de Bailly qui ne faisait pas partie du projet initial serait amenée à engager, pour le passage du tram-train, une étude sur l'impact du bruit du passage à niveau de la rue du plan de l'Aître ; route qui traverse Bailly pour aller sur Fontenay et qui sera empruntée par le futur tram-train.

Le Président l'invite dans un premier temps à formuler cette demande par écrit auprès du SMERGC qui vérifiera ensuite la conformité de cette requête à l'objet du Syndicat.

Monsieur LAMY pense que toutes les demandes de cette nature doivent être exprimées auprès du STIF puisqu'il est le maître d'ouvrage de cette opération ; en conséquence tout ce qui peut impacter une commune est de son ressort.

Le Président rejoint Monsieur LAMY dans ces propos, il ajoute toutefois qu'il est aussi intéressant pour le SMERGC de savoir que cette demande existe, connaître la philosophie du dispositif, étant entendu aussi que le Conseil Général sollicite régulièrement le SMERGC en fin d'année pour connaître les projets prévus pour l'exercice suivant dans le cadre de leur préparation budgétaire.

Monsieur SOLIGNAC revient sur l'appel à cotisation proposé. Il souligne que le Syndicat dispose de deux années d'avance pour les charges de fonctionnement. Même si l'appel à cotisation est faible – 2 centimes, il n'est pas justifié pour 2010 ; il peut, selon lui, être différé d'un an.

Sans autre observation, le Président prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. L'appel à cotisation ne se fera pas pour le budget 2010 et sera donc revu en 2011. Le Président remercie les délégués.

CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE

L'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales met fin au régime transitoire afférent au maintien de la gestion des syndicats mixtes en nomenclature M 1-5-7.

Cette nomenclature continuera à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2010, pour laisser aux collectivités le temps d'adapter leur mode de fonctionnement, mais la possibilité est donnée aux collectivités qui le souhaitent de passer en M 14 dès le 1er janvier 2010.

En accord avec Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, le SMERGC a fait connaître sa décision de pouvoir opter dès 2010 pour le plan comptable M14, couramment utilisé dans les collectivités locales, mais une délibération formelle est demandée par l'autorité de tutelle.

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir confirmer ce choix avant le vote du Budget Primitif 2010.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le changement de nomenclature tel que proposé.

QUESTIONS DIVERSES

Commission de suivi du projet de création de la Tangentielle Ouest tenue le 18 décembre 2009 au STIF :

Le compte rendu de cette Commission vient de parvenir au Syndicat. Certains délégués du Syndicat en faisaient partie : Messieurs FREY, ALLO et LAMY.

Ce compte rendu retrace le lancement opérationnel de la liaison Sud – Saint-Cyr RER / Saint-Germain RER :

- ✓ Calendrier opérationnel de l'opération : mi-2010
- ✓ Le dossier de schéma de principe et d'enquête d'utilité publique : fin 2010
- ✓ L'enquête publique : début 2011
- ✓ L'avant projet arrêté au début 2012
- ✓ Et la mise en service de cette liaison : horizon fin 2015 / début 2016

Ce schéma connu de tous a un avantage : il laisse toute ouverture pour la liaison en direction du Nord avec des interrogations et plusieurs liaisons possibles ; mais quelle que soit la décision prise ensuite en direction du Nord, c'est bien le schéma en direction du Sud qui est commun à l'ensemble du dispositif et qui fait l'objet de ce lancement opérationnel.

Le Président relève dans ce rapport la réponse donnée à la question du Fret posée par le Maire de Mareil-Marly à laquelle répond Monsieur DESVIGNES, Directeur du service Etudes RFF : « une étude menée par RFF n'a pas révélé de besoins logistiques. En conséquence, aucun projet Fret n'est affirmé à court et moyen terme sur le secteur. Il rappelle la nécessité de respecter en parallèle le statut militaire de la voie ». Cette question sur le Fret fait aussi l'objet d'une réflexion de la part des riverains.

Le Président donne la parole aux Elus.

Monsieur VOITELLIER se réjouit que la liaison puisse aboutir jusqu'à Saint-Cyr l'Ecole et vers le Nord à terme. Néanmoins, il rappelle la position de Versailles qui regrette que le prolongement de cette ligne ne se fasse pas rapidement vers Versailles ; cette ligne aurait un vrai sens commercial notamment avec la réalisation de l'OIN. Il rappelle par ailleurs qu'il n'y a pas d'autres voies qui permettraient de desservir le plateau de Saclay, point étudié par le Syndicat Mixte du Bassin de Déplacement de la Région de Versailles. Par ailleurs, Bois-d'Arcy, Bailly et les autres communes sont saturées par un trafic routier Nord/Sud, l'OIN va créer 30 000 logements et emplois sur le plateau de Saclay et la seule possibilité d'accès sera par Massy et à priori par un site propre. Il faut noter aussi que le seul moyen d'atteindre Massy en transports en commun est de changer à Saint-Cyr l'Ecole, puis à Versailles ; ces contraintes feront que les gens continueront de prendre leur voiture. Toutes les communes ont donc intérêt à ce qu'une liaison puisse rejoindre Versailles et Massy depuis le Nord. La boucle ainsi constituée devrait permettre d'aller en transports en commun de Saint-Denis à Cergy puis jusqu' à Saint-Germain-en-Laye, Versailles et Evry à terme ; ce tracé est selon Monsieur VOITELLIER une priorité.

La cohérence d'un tel projet veut que la liaison se prolonge jusqu'à Versailles confirme le Président. Il rappelle aussi que ce projet avance par étapes, nous sommes à l'aube de la réalisation du second tronçon (le premier était Noisy-le-Roi / Saint-Germain Grande Ceinture). Cela étant, cette sollicitation ne peut être qu'approuvée.

Monsieur BOUZNADA représentant de la Ville de Poissy se réjouit également du lancement opérationnel de cette nouvelle liaison et il souhaite que les Villes de Poissy et d'Achères soient elles aussi rapidement reliées. Il informe par ailleurs que la Ville de Poissy a décidé de s'aligner sur le choix du tracé historique pour le prolongement de la Tangentielle afin de faciliter l'avancement du dossier. Il émet cependant une remarque : compte tenu des projets d'aménagement en cours sur Poissy et notamment le futur cœur de Ville autour des Terrasses de Poncy, la Coudraie et l'ancien Hôpital, la municipalité souhaite que tout ce secteur allant de Chambourcy jusqu'à Achères notamment la plate-forme multimodale puisse lui aussi bénéficier de dessertes.

Ici le SMERGC milite pour que ses populations, allant de Saint-Germain, Saint-Cyr, Poissy et au-delà, soient bien desservies et puissent rejoindre l'ensemble des pôles. Quant aux problèmes internes à chacune des Communes pour savoir quelles sont les dessertes les plus adaptées, ceci ne relève pas de la compétence du SMERGC rappelle le Président.

Le Président a en outre bien noté que Poissy est désormais favorable au tracé historique (tracé bleu).

Il est confirmé à Monsieur COLIN que le tracé historique est bien le tracé GCO actuel.

Monsieur LAMY note cette information capitale.

Monsieur BOUZNADA ajoute qu'il ne serait pas compréhensible que Poissy n'adhère pas à cet itinéraire dans la mesure où la Ville d'Achères s'est déjà prononcée favorablement. Cette décision récente a été prise pour faire avancer rapidement ce projet.

Monsieur QUENET tient, quant à lui, à souligner tout l'intérêt de la Ville de Conflans pour que ce projet qui part du Sud remonte vers le Nord et réciproquement. Il indique aussi que plus le dossier Poissy/Achères prend du retard, moins on a de chance de voir la ligne se prolonger vers Cergy. L'enjeu est que l'on puisse joindre Versailles / Saint-Quentin-en-Yvelines à Cergy de manière à ce que ce tracé soit celui qui rende le plus de services possibles aux populations concernées. Du point de vue de la Municipalité de Conflans, c'est l'un des enjeux majeurs en terme du territoire au regard des développements économiques prévus. Il a été fait référence à l'OIN sur le secteur de Saclay, les Villes de Conflans, Poissy et Cergy sont concernées par une autre OIN qui est celle de Seine Aval.

Le Président confirme la nécessité d'une liaison entre ces deux OIN, qui plus est se situe dans la frontière Ouest du Grand Paris. C'est pourquoi le SMERGC a tout intérêt à militer fortement pour que ces connexions se fassent et ce, le plus rapidement possible, mais aucune priorité n'a été donnée entre le Nord et le Sud.

Le Président craint par ailleurs que le financement de ces projets ralentisse leur exécution ; la réalisation du premier tronçon a mis une trentaine d'années.

En aparté, le Président fait remarquer que tous ces sujets peuvent amener à une intercommunalité sur des sujets essentiels autour d'un périmètre bien dessiné qui permettrait aux communes d'exister très fortement au sein du département des Yvelines.

Monsieur BOUZNADA confirme à Monsieur SOLIGNAC que le tracé dit historique sur GCO est bien le tracé qui passe par Poissy Grande Ceinture et qui se dirige ensuite directement sur Achères, donc il ne passe pas par Poissy RER.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 19h00 et il remercie Monsieur LAMY pour son accueil.